



2014
ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES
RAPPORT DE PRÉSENTATION

I) POURSUIVRE LE REDRESSEMENT DES FINANCES MUNICIPALES ENGAGÉ EN 2008

A) Un contexte économique et législatif

1) Le contexte économique

Pour l'année 2013, la croissance mondiale resterait proche de celle de 2012. L'activité serait plus dynamique, aux États-Unis, du fait de la reprise des dépenses des acteurs économiques ; au Japon, la croissance serait tirée par une politique économique très expansionniste ; dans les économies émergentes, des signes de ralentissement apparaîtraient avec une croissance toujours forte.

Une accélération de l'activité est attendue en 2014, provenant surtout des États-Unis et de la zone euro en raison d'un effort de redressement des comptes publics plus modéré. Dans la zone euro, l'apaisement des tensions financières, l'engagement de la Banque centrale européenne à maintenir ses taux d'intérêt à un niveau bas pour une période prolongée, et la division par deux du rythme de rétablissement de l'équilibre des comptes publics permettront le redémarrage de l'activité.

En France, après un recul de l'activité économique au 1er trimestre 2013 (-0,2%), la conjoncture est mieux orientée depuis le 2nd trimestre. L'amélioration de la situation économique devrait se confirmer à la fin de l'année 2013 : prévision de croissance estimée à 0,2 % par la France et validée par l'Union Européenne.

En cohérence avec l'environnement international, cette reprise resterait graduelle. Le projet de loi de finances pour 2014 a été élaboré sur une croissance du PIB qui s'inscrirait à + 0,1 % en 2013 et atteindrait 0,9% en en 2014.

2) Le contexte législatif

L'ensemble des concours financiers de l'État aux collectivités locales s'élève à plus de 100 Md€ par an en incluant la fiscalité transférée et la compensation des dégrèvements d'impôts locaux. Au sein de ces concours, l'enveloppe dite normée représente 47,3 Md€.

Le projet de loi de finances pour 2014 met en œuvre les conclusions du Pacte de confiance et de responsabilité établi en juillet 2013 entre l'État et les collectivités territoriales.

Après une stabilisation en 2013, les concours financiers de l'État seront réduits en valeur de 1,5 Md€ en 2014. Ces crédits seront prélevés sur la dotation globale de fonctionnement (DGF) et répartie entre les collectivités au prorata de leurs recettes, conformément aux préconisations du Comité des finances locales, soit - 840 M€ pour le bloc communal (56 %), - 476 M€ pour les départements (32 %) et - 184 M€ pour les régions (12 %).

L'État propose d'accompagner les collectivités par le renforcement des péréquations. Ainsi, la péréquation verticale progressera en 2014 de 119 millions d'euros, dont 10 millions pour les départements (sur la dotation de péréquation urbaine et la dotation de fonctionnement minimale), et de 109 millions pour le bloc communal (dont 60 millions d'euros sur la dotation de solidarité urbaine et de cohésion sociale, et 10 millions d'euros sur la dotation nationale de péréquation).

La péréquation horizontale progressera de 210 millions au titre notamment du fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC).

B) Les conditions de l'équilibre financier du budget de la ville pour 2013

Dans ces conditions et malgré des améliorations financières notables depuis 2008, le budget de la Ville reste tendu ; en particulier, marqué par la présence des emprunts structurés ("toxiques") contractés en 2005 et 2006 et par le profil de la dette, du fait des renégociations coûteuses réalisées lors du mandat précédent.

En outre, l'activation du swap Eu/CHF diminue la capacité d'autofinancement de la Ville de moitié depuis 2011.

La Ville a cependant maintenu un niveau d'investissement adapté aux grands projets (Crossardière, Trémoille, PEM) et aux rénovations indispensables (écoles, équipements sportifs, voies et trottoirs).

1) Les concours financiers de l'État

En 2014, les collectivités locales contribuent à l'effort de maîtrise des dépenses publiques par une baisse de 1,5 milliard d'euros des concours financiers de l'État. L'État accompagne cette mesure par un renforcement de la péréquation.

Pour Laval, la contribution à cet effort collectif devrait se traduire par une baisse des concours financiers de l'ordre de 4% soit -665 k€.

en milliers d'euro	2013	2014	Evol
Dotation forfaitaire	12 087	11 310	-6,4%
Dotation solidarité urbaine	1 342	1 365	1,7%
Dotation nationale de péréquation	205	245	19,7%
FPIC	317	520	64,0%
Compensation TP	386	290	-24,8%
Compensation TF	308	230	-25,3%
Compensation TH	1 080	1 100	1,8%
TOTAL	15 725	15 060	-4,2%

Le FPIC perçu devrait augmenter de +70 % (520 k€).

La baisse des dotations en 2014 rend ainsi la maîtrise des charges plus que jamais indispensable.

2) Les prévisions de charges

C'est pourquoi les orientations données aux services, dans le cadre de la programmation budgétaire, ont consisté en une baisse 5 % du chapitre 11. Il s'agit d'un effort renouvelé pour la Ville qui a réussi à baisser ses charges de 2% en moyenne annuelle depuis le début du mandat.

Les charges de personnel seront cette année impactées par la hausse programmée de la CNRACL (+280 k€) et la revalorisation des catégories C (403 k€).

Les choix de gestion antérieurs contribuent à la rigidification du budget. Bien que maîtrisée avec une croissance limitée à 1,34% sur les dernières années, cette dépense reste la principale variable du budget.

Les charges de gestion courante et les dépenses de personnel constituent ainsi les deux principaux postes des dépenses de fonctionnement de la ville. Conformément au plan de redressement des finances municipales présenté en 2008, ces dépenses font l'objet d'une vigilance particulière.

en milliers d'euro	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	BP2013	2013*	T CAM 2008/2013
Produits fonctionnement courant	61 599	61 907	63 286	68 240	68 569	69 589	71 146	71 800	72 200	2,68%
- Charges fonctionnement courant	52 280	54 492	57 180	55 825	56 519	57 229	59 127	60 664	61 200	1,37%
= Excédent brut courant	9 319	7 415	6 086	12 415	12 050	12 360	12 019	11 136	11 000	12,57%
+ Produits exceptionnels	436	205	87	428	67	374	130	314	500	41,86%
- Dépenses exceptionnelles	192	241	850	1 256	654	743	637	1 199	1 100	5,29%
= Epargne de gestion	9 563	7 378	5 322	11 587	11 463	11 991	11 512	10 251	10 400	14,34%
- Intérêts de la dette	3 339	3 648	4 152	3 513	3 542	3 493	3 293	3 689	3 300	-4,49%
= Epargne brute	6 225	3 730	1 171	8 074	7 921	8 508	8 219	6 562	7 100	43,40%
- Remboursement de capital	4 511	5 008	5 133	5 601	5 924	6 454	6 440	6 743	6 700	5,47%
= Epargne nette	1 714	-1 277	-3 962	2 473	1 997	2 054	1 779	-181	400	231,28%
+ RPI hors cessions	1 175	1 331	1 173	1 995	1 137	1 408	1 770	1 200	1 200	0,46%
- Surcoût swap €/CHF	0	0	0	0	0	1 874	2 141	1 420	1 800	
= CAF hors cessions	2 889	54	-2 790	4 468	3 134	1 587	1 408	-401	-200	188,83%
+ Cessions	1 230	1 177	411	613	2 083	420	489	2 000	1 272	25,32%
= Capacité d'autofinancement	4 119	1 230	-2 378	5 081	5 197	2 007	1 897	1 599	1 072	303,76%
+ Subventions	3 809	3 507	1 509	964	803	2 815	3 080	2 605	2 000	5,80%
+ Emprunt	4 413	5 000	8 336	9 200	1 781	5 492	4 519	6 709	6 700	-4,28%
= Financement des invest.	12 341	9 737	7 467	15 245	7 781	10 313	9 496	10 913	9 772	5,53%
- Dépenses d'investissement	10 828	11 225	7 484	10 392	8 999	10 914	7 337	10 913	12 000	9,90%
= Variation excédent de clôture	1 513	-1 488	-17	4 853	-1 218	-600	2 159	0	-2 228	163,67%

* : estimation provisoire du compte administratif

3) La dette

Le poids de la dette antérieure reste prégnant pour le budget de la ville. Celle-ci présente en outre deux contraintes supplémentaires :

- des produits structurés risqués ("toxiques"),
- un profil d'extinction atypique.

La Ville a très tôt identifié ces risques et a mis en œuvre une stratégie de désendettement. Elle a également pu réduire la durée de désendettement de 57,3 ans à un peu plus de 12 ans en 2012.

Elle continue toutefois de supporter, dans son budget 2014, le poids des choix passés.

- **Les produits structurés risqués**

La Ville de Laval a, dans son portefeuille de prêts et swaps, deux produits structurés risqués pour lesquels elle a engagé des actions en justice. Dans l'attente des jugements, les contrats en cours doivent s'appliquer et s'imposent au budget.

Le produit le plus risqué est le swap, dépendant du taux de change entre le franc suisse et l'euro. En 2013, le taux de change a varié entre 1,208 à 1,260 contre 1,201 et 1,220 en 2012. Cette légère amélioration n'a toutefois pas été suffisante pour permettre de sortir de ce produit dont la soulté est estimée à 17 M€.

Il va donc être nécessaire de prévoir au budget 2014 une provision de 1,4 M€.

évolution du taux de change euro/franc suisse

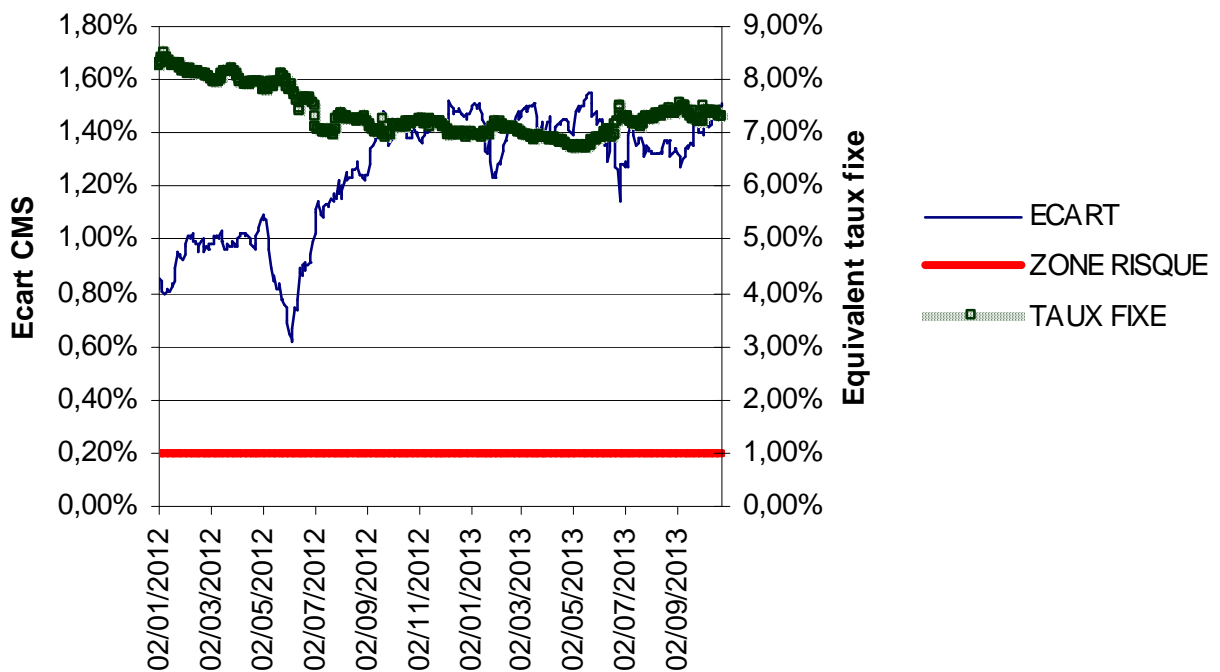


Le second emprunt structuré risqué dépend de l'écart entre le taux CMS à 30 ans et le taux CMS à 5 ans. Dès lors où il est supérieur à 0,20%, la ville paie un taux de 5,45%. Dans le cas contraire, le taux est dégradé.

L'écart est actuellement de 1,50% et est demeuré supérieur à 1,15% tout au long de l'année 2013.

Une provision n'apparaît donc pas nécessaire pour cet emprunt en 2014.

évolution de l'écart taux CMS et taux fixe équivalent



- **Un profil d'extinction de la dette défavorable**

Entre 2002 et 2006, la ville de Laval a fortement étalé le remboursement de sa dette. Ainsi, la diminution des annuités de la dette n'est significative qu'à partir de 2019/2020.



C) Les orientations pour 2014

1) Pas d'augmentation des taux d'imposition en 2014

2) Conserver un haut niveau d'investissements pour remettre à niveau notre patrimoine de bâtiments publics et pour investir dans les projets d'avenir.

3) Une recherche permanente d'économies

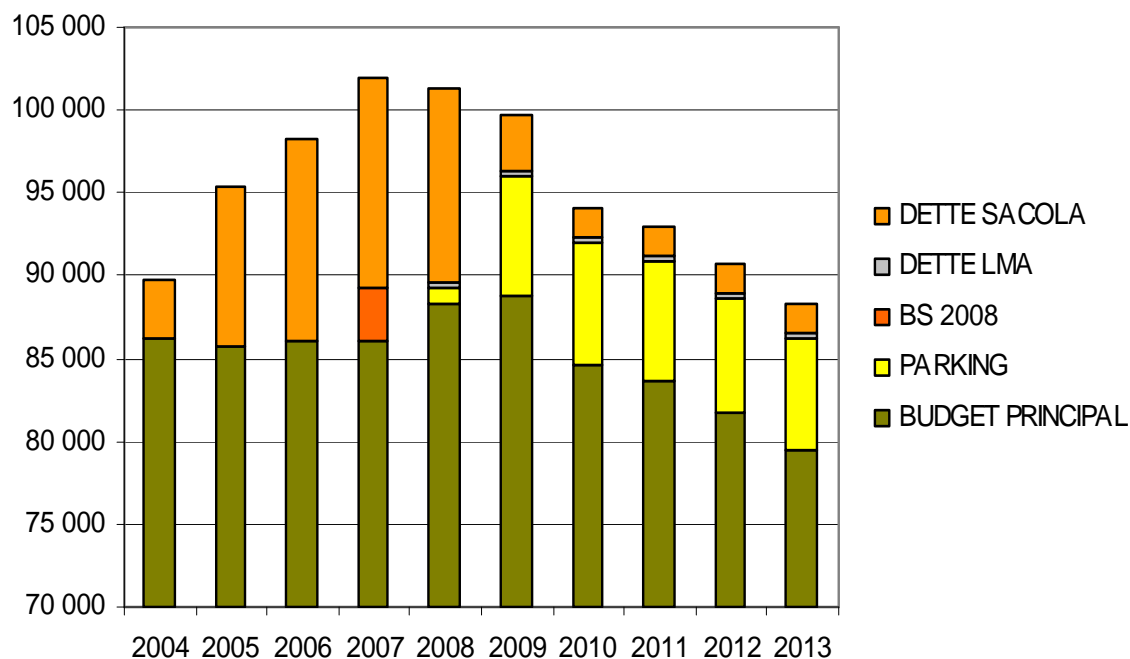
Afin de dégager les marges nécessaires à l'autofinancement des investissements et au financement de la revalorisation des plus bas salaires des agents, la Ville est engagée dans une démarche permanente de recherche d'économies à court et moyen terme.

En 2014, la mise en œuvre de préconisations de l'audit d'optimisation de la fonction achat, en cours de réalisation, devrait aboutir à des changements de procédures et de méthodes de l'achat public générateurs d'économies.

4) Assumer la présence d'emprunts structurés dans notre budget

5) Sécuriser la dette et poursuivre notre désendettement

A la fin de l'année 2013, l'encours de la dette mobilisé (hors prêt relais Saint-Julien) devrait être de l'ordre de 80 M€, soit un désendettement de 2 M€ sur l'année 2013.



Au 31 décembre 2013, 55% de l'encours de dette devrait être constitué de prêts à taux fixe.

	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013
Taux fixe	37,5%	46,5%	64,8%	74,0%	59,1%	59,1%	51,4%	55,0%
Taux indexés capés	0,0%	2,8%	2,9%	2,7%	2,7%	2,8%	6,3%	6,8%
Taux indexés	31,6%	41,2%	22,9%	23,3%	25,7%	25,6%	19,8%	15,5%
Taux structurés	30,9%	9,4%	9,4%	0,0%	12,5%	12,5%	22,5%	22,7%

Le SWAP DEPFA contracté en 2006 a deux périodes : les premières années (2006 - 2009) où la Ville payait un taux fixe de 4% ; une seconde où le taux peut dépendre de la parité €/CHF. Il a donc été classé en taux fixe sur la première période et en taux structuré à compter de 2010 (expliquant ainsi les 12,5%).

Le second saut de 2012 s'explique par le FIXMS contracté en 2005 pour lequel il avait été négocié une période sécurisée de trois ans où le taux était fixe (2009-2011) et depuis 2012, le taux peut être fonction de l'écart entre le CMS30 ans et le CMS 5 ans.

II) RESTER MOBILISÉS POUR LA SOLIDARITÉ ENTRE LES LAVALLOIS ET L'ATTRACTIVITÉ DE LA VILLE

A) Renforcer les solidarités entre les Lavallois et améliorer leur cadre de vie

1) Réussir la réforme des rythmes scolaires pour l'épanouissement de tous les enfants

La Ville de Laval a fait de la réussite éducative une priorité : rénovation des écoles, "plan qualité école", développement des activités culturelles et sportives (dispositif Un = 1+1).

En 2013, après une très large concertation avec l'ensemble des acteurs concernés, la réforme des rythmes scolaires a été mise en œuvre, avec une journée plus courte pour un apprentissage plus efficace. Chaque enfant peut accéder à des activités sportives, culturelles ou de loisirs de qualité.

Des premiers ajustements ont été réalisés pour améliorer le dispositif et tenir compte des difficultés rencontrées et mieux prendre en compte les besoins des enfants.

En 2014, la Ville sera pleinement mobilisée pour réussir ce changement d'ampleur, dans le cadre d'un projet éducatif territorial co-rédigé avec tous les partenaires, enseignants, parents, associations. Les crédits du fonds d'amorçage de l'État seront utilisés pour des dépenses d'investissement dans les écoles.

La ville réalisera également les travaux de rénovation complète de l'école des Pommeraies lancés à l'automne 2013. Un nouveau Plan Qualité Écoles est également en cours d'élaboration par les services pour les années 2014 à 2016.

2) Consolider l'action engagée pour l'entretien des espaces publics

La propreté des espaces publics est une demande forte et légitime des usagers. Assurer l'entretien de ces espaces est une mission essentielle que la Ville réalise avec un service municipal mobilisé dans tous les quartiers.

Après l'effort financier réalisé en 2013 pour l'acquisition de matériel, la ville de Laval consolidera l'action entreprise pour améliorer la propreté urbaine. Une réflexion est engagée pour optimiser l'organisation des services concernés et les méthodes de travail.

3) Soutenir le monde associatif

Les associations contribuent de manière décisive à créer du lien entre les Lavallois et à animer la ville. En 2014, la Ville de Laval maintiendra le montant global des subventions accordées aux associations ainsi que son effort en terme d'aides matérielles. Elle poursuivra son travail de structuration des locaux associatifs autour de pôles à la thématique clairement identifiée (sport, éducation et social, etc.) et proposera des moyens mutualisés à ses associations autour de l'équipement du quartier Ferrié.

4) Poursuivre la rénovation des quartiers

En 2014, la Ville finalisera les programmes de rénovation des espaces et équipements publics engagés dans les quartiers des Fourches et des Pommeraies. Elle mettra en œuvre les programmes à venir, comme à Saint-Nicolas, avec un projet de regroupement de professionnels de la santé et de commerces.

B) Agir pour l'attractivité et le développement de la ville

1) Valoriser et développer le centre-ville

> Pôle Saint-Julien : un futur lieu de bouillonnement culturel

Après l'installation de services municipaux et la mise à disposition d'espaces pour les artistes en 2013, la Ville de Laval continuera, en 2014, les études et actions pour faire de l'ancien hôpital Saint-Julien l'outil du rayonnement culturel de Laval et de son agglomération.

L'équipe d'architectes choisie en 2013 travaillera ainsi à la rénovation de ce qui deviendra le pôle culturel de la ville et de l'agglomération, marqué par un geste architectural ambitieux.

> Restauration des bateaux-lavoirs : remise à l'eau du Saint-Yves

Comme prévu, les travaux de restauration du bateau lavoir Saint-Yves se poursuivront. Il sera remis à l'eau, quai Paul-Boudet.

> Déménagement de l'office du tourisme place de la Trémoille

La nouvelle esplanade, place de la Trémoille, va mettre en valeur le Château Neuf, élément majeur du patrimoine lavallois et contribuer ainsi à l'attractivité touristique, culturelle et commerciale du Vieux Laval.

Dans le même sens, l'office du tourisme sera transféré dans l'ancien tribunal de commerce, sous maîtrise d'ouvrage de l'agglomération.

2) Le quartier Ferrié : l'émergence d'un nouveau pôle urbain, vitrine du Laval de demain

Réussir la reconversion du quartier Ferrié est l'un des enjeux majeurs pour asseoir le territoire de Laval et son agglomération dans le Grand Ouest. Le projet de reconversion du site doit être une contribution majeure au renouvellement urbain et s'insérer parfaitement dans le tissu environnant.

Le nouveau bâtiment de pôle emploi, construit en 2013, sera ouvert au public début 2014, ainsi que l'hôtel communautaire dès janvier 2014. Les nouveaux locaux du CCAS seront prêts en cours d'année.

Les travaux de viabilisation, dont les dessertes de la cité de la réalité virtuelle et du futur EHPAD, seront engagés, tandis que les premiers travaux de la Cité de la Réalité Virtuelle seront réalisés. Enfin les bâtiments 8 et 52 seront réhabilités pour accueillir les services de l'emploi et de la cohésion sociale de l'agglomération. Les études pour l'équipement sportif et culturel du Conseil Général débuteront.

3) L'aménagement du quartier de la gare

Avec l'arrivée de la ligne à grande vitesse en 2017, le quartier de la Gare et le Pôle d'Échange Multi modal accueilleront d'importants programmes de logements, d'activités et de commerces.

En 2014, les procédures relatives aux acquisitions foncières et à la création d'une Zone d'Aménagement Concerté seront conduites. La démolition des anciens bâtiments SERNAM sera réalisée dès le début 2014, tandis que le bâtiment voyageur connaîtra une première tranche de réhabilitation. Les travaux de la passerelle se poursuivront, sans signe visible toutefois puisqu'il faudra attendre les créneaux SNCF en 2016 pour permettre la pose du tablier. Ce temps sera mis à profit pour construire la gare routière dont les études débuteront en 2014.